



2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ





Avec l'Heure Bleue, les élus ont eu l'occasion de se rendre dix fois sur le terrain pour suivre des formations dispensées par l'équipe du SMAGGA.



SOMMAIRE

Les élus | pages 4

Rôle du SMAGGA et équipe | pages 5

Le territoire | pages 6/7

3 questions à Serge Bérard | pages 8/9

Entretien et restauration | pages 10/11

Lutte contre les inondations | pages 12/13

Préservation de la ressource | pages 14/15

Education et information | pages 16/17

Finances et budget | pages 18/21

Rétrospective et annexes | pages 22/23

Les délégués titulaires et suppléants du mandat 2020/2026

Collège compétences hors GEMAPI*

Beauvallon

Gérard FAURAT
Françoise TRIBOLLET

Brignais

Christine MARCILLIERE
Béatrice VERDIER

Brindas

Guillaume GIRAUD
Anne CHANTRAINE

Chabanière

Michèle QUIRIEL
Lionel RATTON

Chaponost

Damien COMBET
Clémence DUCASTEL

Charly

Marie-Laure RUE
Emilie FREYSSINET-LOPES

Chaussan

Pascal FURNION (6^{ème} Vice-Président)
Pascal LANGLET

Givors

Cyril MATHEY
Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Grigny

Xavier ODO (3^{ème} Vice-Président)
Aurélien FRONTERA

Messimy

Catherine Di FOLCO
Marie-Agnès BERGER

Millery

Philippe GAUFRETEAU
Gaëlle LAZE

Montagny

Jean-Louis GERGAUD (5^{ème} Vice-Président)
Marie-Christine LASSALLE

Mornant

Arnaud BREJOT
Jean-Marc MACHON

Orliénas

Guillaume FREMIOT
François GUIZE

Rontalon

Hervé STANIS
Laurence BRAUD

S^t-Genis-Laval

Frédéric RAGON
Céline MARROLEAU

S^t-Laurent-d'Agnay

Denis MONOD
Vincent PASQUIER

Soucieu-en-Jarrest

Anne-Sophie DEVAUX
Laurence CHIRAT

Taluyers

Charles JULLIAN (1^{er} Vice-Président)
Laurent NAULIN

Thurins

Marion AMBIS
Romain BOICHON

Vourles

Ernest FRANCO
Jean-Marie CARRE

Yzeron

Agnès NELIAS
Fabien CAFFIER

Communauté de communes des Monts du Lyonnais

Jean-Luc GUYOT
Pierre DUSSURGEY

NOUS CONNAITRE

Collège GEMAPI*

Communauté de communes des Monts du Lyonnais

Jean-Luc GUYOT
Pierre DUSSURGEY

Communauté de communes du Pays Mornantais

Charles JULLIAN (1^{er} Vice-Président)
Arnaud SAVOIE
Christian FROMONT (4^{ème} Vice-Président)
Bernard CHATAIN
Hélène DESTANDAU
Caroline DOMPNIER DU CASTEL

Communauté de communes de la Vallée du Garon

Serge BERARD (Président)
Jean-François PERRAUD
Françoise GAUQUELIN
Pierre FREYSSINET
Ernest FRANCO
Corinne JEANJEAN

Communauté de communes des Vallons du Lyonnais

Bernard SERVANIN (2^{ème} Vice-Président)
Jean-Marc PALAIS
Anne CHANTRAINE
Olivier AIGLON

Métropole de Lyon

Anne GROSERRIN
Jérôme BUB
Jean-Charles KOHLHAAS
Laurence FRETTEY-PERRIER

NOTRE ROLE

Le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) est en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Protection contre les Inondations) sur le bassin versant du Garon.

Le SMAGGA exerce la compétence GEMAPI sur le périmètre géographique du bassin versant du Garon pour 4 communautés de commune (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallée du Garon, Vallons du Lyonnais) et pour la Métropole de Lyon. Il assure également des missions complémentaires dites hors GEMAPI (lire page 20). Pour la mise en œuvre de ces compétences, le SMAGGA est la structure porteuse de démarches contractuelles - comme ce fut le cas pour les premier et second contrats de rivière du Garon - qui définissent et appliquent des programmes d'actions pluriannuels. Les 4 principales démarches portées actuellement par le SMAGGA sont celles présentées ci-dessous.

Un contrat de bassin pour la période 2022/2024 a été signé avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les acteurs de l'eau du bassin versant du Garon en décembre 2022. Celui-ci engage les parties sur la mise en œuvre et le financement d'actions de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a débuté en 2020. Des actions de sensibilisation seront menées auprès du public jusqu'en 2026. La réalisation d'ouvrages de protection destinés à réduire le risque d'inondation fait également partie des actions prévues par ce programme qui est financé par l'Etat.

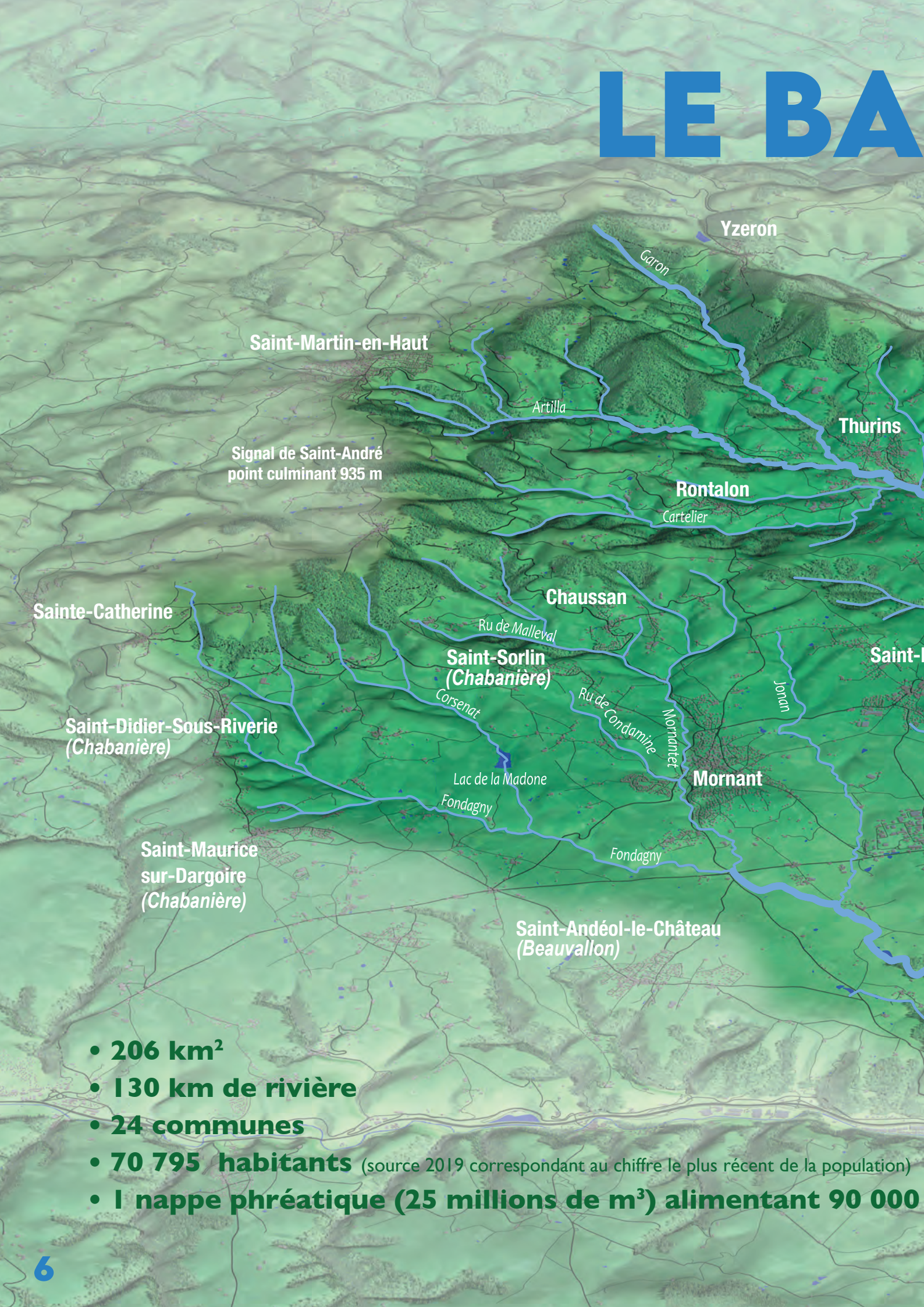
Suite au constat de déficit quantitatif de la nappe du Garon, un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) a été engagé en 2016 pour une période 6 ans. Piloté par le SMAGGA, cet outil a pour objectif d'organiser le partage de l'eau entre les différents usagers et de mettre en œuvre des actions destinées à rétablir l'équilibre quantitatif de la nappe. Dans le prolongement de ce PGRE, un **PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau)** verra le jour en 2023.

Tous les 6 ans, le SMAGGA établit **un plan de gestion** pour l'entretien des 260 km de berges du Garon et de ses affluents (abattages, fauches, plantations, restauration des érosions par l'utilisation de végétaux...). La mise en œuvre du prochain plan de gestion s'appliquera pour la période 2024/2029. 🌿

L'EQUIPE 22

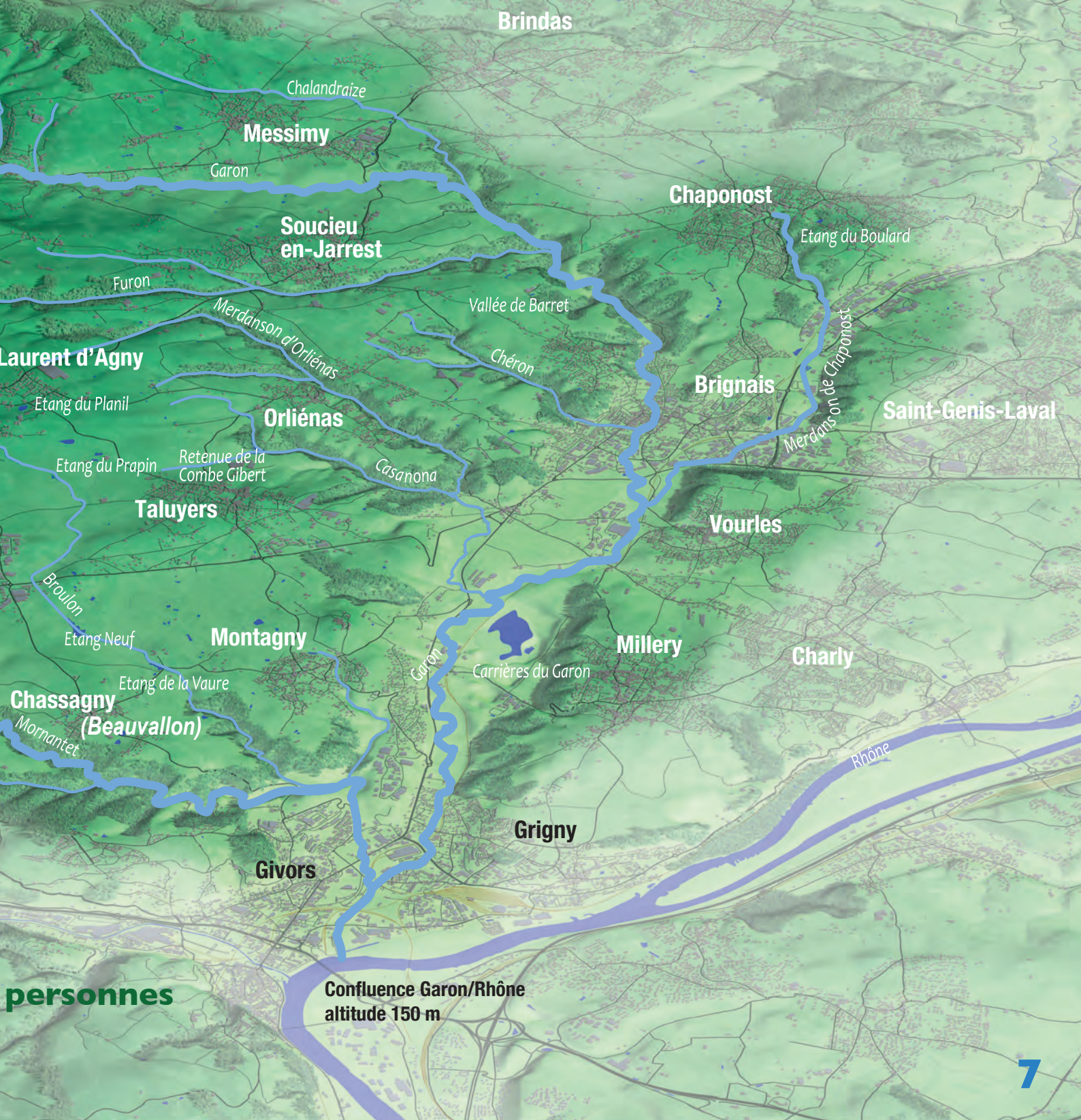
- **Coralie EXTRAT** - Direction / Daniel ROCHE (directeur technique en remplacement de Coralie Extrat pendant son congé maternité en 2021)
- **Dominique ANOVAZZI** - Assistante administrative et comptable
- **Frédéric AUGIER** - Chargé de mission protection de la ressource en eau
- **Sébastien LAURENT** - Chargé de communication
- **Vincent LEFEBVRE** - Technicien de rivière
- **Christelle MARVEAUX** - Responsable administrative, finances et ressources humaines
- **Delphine MOLLARD** - Chargé de mission inondations et aménagement
- **Grégoire NAUDET** - Chargé de projet de protection contre les inondations

LE BA



- **206 km²**
- **130 km de rivière**
- **24 communes**
- **70 795 habitants** (source 2019 correspondant au chiffre le plus récent de la population)
- **1 nappe phréatique (25 millions de m³) alimentant 90 000**

SSIN VERSANT DU GARON





Quel est votre ressenti après cette première année pleine passée à la tête du syndicat ?

Serge Bérard : J'ai été élu à la présidence du SMAGGA en septembre 2020, en pleine crise Covid. Le travail au quotidien des agents comme des élus a été bien sûr impacté par la pandémie et certaines actions ont été retardées. Les missions essentielles ont toutefois été remplies et le syndicat a rapidement retrouvé son rythme de croisière. J'ai très vite mesuré à la fois le haut niveau d'engagement des élus sur la question de l'eau qui est au cœur des préoccupations du SMAGGA, et le professionnalisme de l'équipe d'agents qui le font vivre au quotidien. C'est en allant sur le terrain que j'ai pu évaluer concrètement la diversité et la richesse des missions conduites par le SMAGGA. Je suis allé à la rencontre de la Brigade de rivière pour constater le travail effectué pour l'évacuation du bois mort sur des secteurs particulièrement escarpés. J'ai suivi les travaux d'amélioration de l'habitat piscicole sur le Garon destinés à offrir de meilleures conditions d'accueil pour la faune aquatique. Je n'oublie pas le chantier de renaturation du Broulon sur le site de l'étang Neuf à Beauvallon, un projet de grande ampleur qui donne tout son sens aux missions du syndicat, qui œuvre pour la restauration écologique des cours d'eau et pour leur retour à leur fonctionnement naturel.

3 QUESTIONS A SERGE BERARD

Tous ces travaux se préparent, font l'objet d'études et de nombreuses réunions. Ces moments rythment la vie du syndicat et permettent de prendre des décisions mûrement réfléchies. Ils font passer les dossiers de la phase projet à celle de réalisation. Le rôle de l'élu du SMAGGA est d'être présent à chacune de ces étapes. C'est le cas aujourd'hui avec les projets d'ouvrages écrêteurs de crues qui sont et seront vraisemblablement les plus gros projets traités à l'échelle de l'histoire du syndicat.

Justement, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'avancée des projets d'ouvrages écrêteurs de crues ?


Serge Bérard : L'Etat s'est engagé, via le Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations, à aider le SMAGGA à hauteur de 5,5 millions d'euros pour la réalisation des 3 ouvrages écrêteurs de crue dont le coût estimatif est fixé à 11 millions d'euros HT. Le montage financier et les études techniques se poursuivent comme prévu. Le bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre a été recruté. La première phase de sa mission consiste à préciser les études de faisabilité et à réaliser les avant-projets. Le dossier avance, même si les travaux ne sont pas à envisager avant la fin du mandat. Les phases d'études et de concertation prennent du temps. Nous ne souhaitons pas brûler les étapes et nous veillons tout particulièrement à ce que les projets soient compris et acceptés du mieux possible par la population. Il s'agit en effet de protéger les personnes et les biens, tout en préservant l'environnement. Pour être complet sur la thématique de la protection des inondations, les aménagements concernant le Merdanson de Chaponost à Brignais sont sur cette même dynamique.

Le SMAGGA réfléchit à la mise en place d'un SAGE. Quelle sera la plus-value de cet outil ?

Serge Bérard : Sous l'impulsion des services de l'Etat et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le SMAGGA et le SAGYRC, homologue de notre syndicat sur le bassin versant de l'Yzeron, se sont rapprochés pour réfléchir à l'opportunité de création d'un SAGE.

Avant d'aller plus loin, il est utile de rappeler ce qu'est un SAGE. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est un outil de gestion visant à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques tout en conciliant les différents usages (eau potable, industrie, agriculture...).

Son assemblée délibérante est présidée par un élu local. Elle est composée de trois collègues : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations...) et l'Etat. Il s'agit ici d'un premier élément de plus-value du SAGE, un lieu d'échanges et de décisions sur les thématiques liées à l'eau. Par ailleurs, il s'agit d'un outil prescriptif dont le règlement est opposable à l'Administration, aux collectivités et aux tiers.

Nos élus sont pragmatiques, ils sont prêts à s'engager dans des dispositifs pour une meilleure gestion de l'eau, mais en attendent de l'efficacité. C'est pourquoi nous avons jugé utile de bénéficier de retours d'expériences. Nous avons rencontré des structures portant des SAGE - comme le SAGE de l'est-lyonnais par exemple - pour avoir leur avis sur cet outil, connaître les avantages attendus pour le territoire et identifier les points de vigilance. Des échanges réguliers entre les élus du SAGYRC et du SMAGGA permettent de faire avancer ce dossier de manière conjointe. 

ENTRETIEN ET RES



Afin de faciliter le transport des sédiments et des espèces piscicoles, 2 seuils ont été effacés sur le Fondagny à Mornant.

TAURATION

La restauration des milieux aquatiques passe par la libre circulation des sédiments et des espèces piscicoles sur les rivières du bassin versant. Pour assurer cette reconquête, 16 seuils avaient déjà été supprimés ou contournés lors des actions menées dans le cadre du second contrat de rivière entre 2013 et 2018.

Pour rétablir la continuité écologique, deux nouveaux obstacles ont été effacés en 2021 sur le Fondagny à Mornant. Ces opérations ont permis aux poissons d'atteindre des zones de refuges situées à l'amont lors des assecs et d'éviter l'envasement du cours d'eau sur les parties situées directement à l'amont des ouvrages. Ces travaux se sont déroulés en deux temps avec une gestion du boisé avant le début des travaux, et la remise en état des sites une fois la suppression des seuils effectuée. La parcelle en bordure de rivière a été clôturée en retrait de la berge afin que la ripisylve puisse se développer, deux zones ont été aménagées pour permettre aux chevaux de s'abreuver.

Sur la commune de Brignais, deux opérations de restauration de l'habitat piscicole ont été menées en amont du pont André Lassagne. Celles-ci consistent à réduire - par la pose en épis de rondins de bois imputrescibles - la section d'écoulement de la rivière afin d'obtenir à l'étiage une hauteur d'eau plus élevée. Ces aménagements permettent également une diversification des habitats avec la création de trous d'eau et de zones de refuges très appréciés par la faune aquatique.

Un an après les travaux, il a été constaté lors du très long épisode de sécheresse de 2022 que ces aménagements constituaient la plus grande zone refuge pour la faune piscicole sur le Garon au niveau de Brignais. Une grande partie des sédiments a naturellement été chassée lors du retour des différents coups d'eau enregistrés à l'automne.

Des rondins d'acacia ont été posés sur le radier d'un pont sur le Cartelier à Rontalon afin de réduire la largeur d'écoulement en basses eaux et de favoriser le passage piscicole.

Les Brigades Natures sont intervenues sur un linéaire de 10 km de rivières pour des opérations d'abattage de bois mort, d'évacuation d'embâcles ou encore de fauchages de végétation sur la ripisylve. 🌊



Pour favoriser la circulation des espèces piscicoles, le radier d'un pont a été équipé de rondins pour réduire la largeur d'écoulement en période de basses eaux.



La pose de rondins de bois en épis permet de réduire la section d'écoulement de la rivière et d'aider la faune aquatique à mieux traverser les périodes d'étiage.



LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Dans l'objectif de préparer les élus et les services techniques des communes aux bons comportements à tenir en milieu inondé, le syndicat leur a proposé 3 sessions de formation. Deux d'entre elles ont été organisées avec le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SYGR) et ont donné lieu à un reportage vidéo réalisé par le SMAGGA et diffusé sur sa chaîne Youtube (SMAGGA Garon). Rappelons que ce type de formation est encadré par Educa'Risk, une entreprise de spécialistes du risque et de la nage en eaux vives.

Les services du SMAGGA ont été sollicités les 10 et 11 mai suite à un fort épisode pluvieux provoquant une crue du Garon et de certains de ses affluents. La surveillance des niveaux d'eau a été supervisée par les agents du SMAGGA à l'aide du système d'alerte de crues, qui ont pu informer les communes de l'intensité de l'événement, celui-ci ayant provoqué de légères inondations sans entraîner de dégâts matériels.

Un exercice de crise s'est déroulé le 26 mai à Givors. Le SMAGGA et le SYGR - son homologue sur le bassin versant du Gier - ont été sollicités par la commune de Givors pour construire un scénario de crue du Gier, du Garon et du Mornantet. L'exercice, animé par l'IRMA (Institut des Risques Majeurs) a permis aux élus de s'approprier leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et de mettre en lumière les pistes d'amélioration. Le SMAGGA a pu apporter son expertise des crues capitalisée depuis plusieurs années par ses stations de mesures de débits du Garon et de ses affluents.

Comme chaque année, les aménagements de protection locale contre les inondations (digues, clapets, portes hydrauliques) ont fait l'objet d'une inspection. La liste des fissures, casses et dysfonctionnements a été remise



ONS

3 formations sur la conduite à tenir en milieu inondé ont été proposées aux communes, deux de ces sessions ont été organisées avec le SYGR (Syndicat du Gier Rhodanien).

à l'entreprise chargée de la maintenance des ouvrages pour qu'elle puisse effectuer les réparations.

Les maîtres d'œuvre des projets de protection contre les inondations ont été recrutés. Le groupement « VDI Ingénierie/RIPARIA/HTV » a été retenu pour le projet de protection du Merdanson de Chaponost.

Concernant les ouvrages écrêteurs de crues, le bureau d'étude « ISL Ingénierie » a été recruté. Il sera accompagné par les entreprises « Ici et là paysage », pour le volet usages et intégration paysagère, et par « SOTREC » pour la prise en compte des réseaux dans la définition des projets. C'est notamment ce groupement qui a mené les études des ouvrages sur la Turdine, rivière gérée par le SYRIBT, syndicat de rivière voisin situé à l'Arbresle. Sa mission sera de réaliser les études de conception des ouvrages et de suivre les entreprises en charge du chantier. Une visite a été organisée sur le territoire du SYRIBT où deux ouvrages ont été réalisés, afin que les élus puissent appréhender les contraintes rencontrées en phase chantier et se rendre compte de l'aspect visuel de ce type d'ouvrage une fois celui-ci terminé.

Suite à la démarche de concertation engagée depuis 2018, un nouveau temps d'échanges s'est déroulé avec les élus, les techniciens des collectivités concernées ainsi que des fédérations de sport (randonnée, cyclisme et pêche), afin d'analyser l'impact des ouvrages sur les usages actuels des sites et proposer des solutions alternatives (maillage de sentiers, supports pédagogiques, réflexion sur l'évolution de la fréquentation...). L'insertion paysagère des ouvrages a également été abordée.

Les exploitants agricoles concernés ont également été rencontrés avec l'appui de la Chambre d'Agriculture du Rhône, afin d'inventorier les différents usages des terrains et recueillir les attentes et interrogations des exploitants. 🌊



Le Merdanson de Chaponost, ici dans la ZAC de Sacuny à Brignais, sera prochainement aménagé pour limiter les inondations.

PRESERVATION DE LA RESSOU

A Beauvallon, le paysage a été transformé sur le site de l'étang Neuf. L'ancien plan d'eau a laissé place à une rivière vivante.

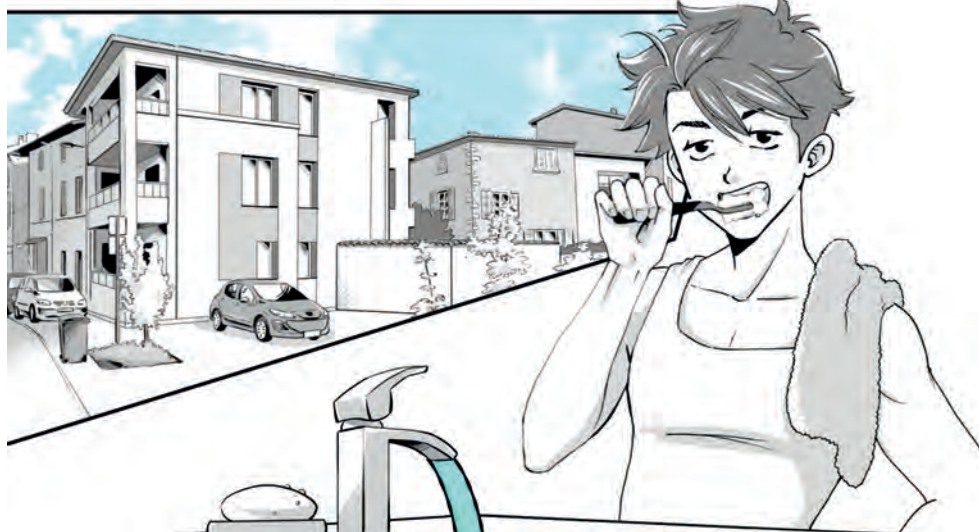
Pollutions

• Merdanson d'Orliénas - Orliénas - 11 mai 2021

Informé par le SYSEG, le SMAGGA s'est rendu chemin du Tartavel pour un écoulement d'hydrocarbure identifié depuis une cuve dont la vidange n'avait pas été réalisée dans sa totalité. Les propriétaires ont indiqué avoir prévu de combler cette cuve avec du sable. Pour stopper la pollution en cours, la commune a fait procéder à la vidange de la cuve le lendemain. Les rejets ayant été tamponnés en aval par une prairie, aucune pollution n'a été détectée sur le cours d'eau.

• Merdanson de Chaponost - Chaponost - 25 octobre 2021

Suite à l'observation de poissons et de canards morts sur l'étang du Boulard, la commune de Chaponost alerte le SMAGGA. En amont de l'étang, des traces de pollutions provenant des réseaux d'eaux usées sont identifiées sur tout le linéaire. Des travaux sont engagés sur le déversoir d'orage défectueux. 15 sacs de déchets sont évacués par la Brigade de rivière.



Pour réduire l'érosion d'une parcelle agricole provoquant des coulées de boue sur la voirie à Chaussan, le SMAGGA a proposé la mise en place de fossés à seuils pour freiner le ruissellement des eaux pluviales. Les travaux ont été confiés à la Maison Familiale et Rurale de Anse dans le cadre d'un chantier école. Le coût de l'aménagement a été réparti de façon égale entre le Département, la commune et le SMAGGA. Quant aux exploitants agricoles, ils ont participé à hauteur de 5 % du montant global. Cette action a été menée - techniquement et financièrement - à titre expérimentale et exceptionnelle.

2 spots à destination des réseaux sociaux et des sites internet des communes ont été réalisés pour sensibiliser le public aux économies d'eau. Ceux-ci sont disponibles sur la chaîne Youtube « SMAGGA Garon ».

Après l'inventaire en 2020 des espèces faunistiques et floristiques présentes sur le site de l'Étang Neuf à Beauvallon, les travaux de renaturation du Broulon ont été lancés. Le paysage a retrouvé un nouveau visage, l'eau stagnante laissant place à une rivière vivante. La digue a ainsi été supprimée et le plan d'eau a pu être vidangé, après avoir pris soin de transvaser les poissons vers un plan d'eau situé en amont. Pour compenser la destruction de certains habitats causés par les travaux, des hibernaculums (amas de pierre et de bois recouverts de terre propice à l'accueil des reptiles, des petits mammifères...) et des mares ont été aménagés à proximité du cours d'eau. Enfin, pour permettre aux bovins de paître sur les parcelles jouxtant la rivière, des clôtures et un accès à une partie de la rivière jouant le rôle d'abreuvoir ont été installés.




Pour stopper un phénomène d'érosion entraînant des coulées de boue sur la voirie à Chaussan, le SMAGGA a fait appel à la MFR de Anse.

Des audits sur la consommation d'eau dans les bâtiments publics ont été menés sur les communes de Chaponost et Orliénas avec comme objectif d'atteindre 8 % d'économies à l'aide de matériel hydro économe et en sensibilisant le public. A ce titre, deux spots d'information utilisant les codes du manga ont été réalisés et diffusés sur les sites internet des communes ; une campagne de publicité sur les réseaux sociaux a été programmée en 2022.

Concernant le volet agricole et en partenariat avec Agribio, 6 vidéos mettant en avant des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau ont été tournées chez des agriculteurs du territoire. Celles-ci ont permis d'alimenter une newsletter diffusée auprès de 300 destinataires.

Une enquête menée auprès de 50 agriculteurs du bassin versant a permis de mesurer le potentiel de conversion à l'agriculture biologique de cet échantillon.

La nécessité de préserver la biodiversité liée aux pratiques agricoles et le décalage de la future PAC (2023/2028) ont poussé le SMAGGA à prolonger les MAEC (Mesures Agro Environnementale et Climatique) pour 12 exploitants exerçant sur les Espaces Naturels Sensibles du bassin versant du Garon. Un partenariat entre le SMAGGA, la COPAMO et la CCVG a permis d'optimiser les coûts pour la mise en œuvre de cette prolongation dont l'animation a été confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes. 



Le SMAGGA est allé à la rencontre de 6 exploitants bio afin de promouvoir, par le biais de vidéos, des pratiques agricoles respectueuses de la qualité de l'eau. Ces reportages sont disponibles sur la chaîne Youtube « SMAGGA Garon ».

INFORMATION EDUCATION



Le premier rendez-vous fixé par l'Heure Bleue s'est déroulé sur les berges du Garon à Yourles. Serge Bérard et Daniel Roche, respectivement Président et Directeur par intérim du SMAGGA ont accueilli une douzaine d'élus pour cette occasion.



fin de former les élus du mandat 2020/2026 aux sujets abordés par les compétences exercées par le SMAGGA, dix formations d'une heure ont été proposées aux délégués et aux membres des conseils municipaux des 24 communes adhérant au syndicat. Identifiée sous le nom de l'Heure Bleue en raison de son rendez-vous matinal, ces formations se sont toutes déroulées en extérieur pour être au plus proche de l'eau et du terrain.


Les élus ont souhaité donner un coup de jeune au logo du SMAGGA. Datant d'une vingtaine d'années, l'ancien logo ne correspondait plus vraiment aux compétences exercées par le syndicat, celles-ci ayant considérablement évoluées sur cette période. Les lignes graphiques du nouveau logotype reprennent l'idée du bassin versant avec plusieurs rivières se rejoignant à l'aval. On peut également voir dans cette schématisation, l'idée de gouttes d'eau définissant la notion même de bassin versant. L'aspect nature/écosystème est suggéré par la virgule la plus petite dont la forme découpée évoque la ciselure d'une feuille d'arbre. Le tout est appuyé par un code couleur évoquant l'eau et la nature.

Concernant la thématique des économies d'eau (lire page 15), deux spots vidéo d'une minute et trente secondes ont été scénarisés. Le travail artistique a ensuite été confié à une illustratrice spécialisée dans le style du manga. Une fois montés, les films ont été diffusés sur les sites internet des communes et du SMAGGA en attendant une diffusion sur les réseaux sociaux en 2022.

Suite à une sollicitation de la ville de Brignais pour sa fête de l'environnement, le SMAGGA est intervenu dans l'organisation d'une conférence débat sur le thème de la ressource en eau. Pour introduire cet événement qui accueillait la navigatrice Isabelle Autissier, le SMAGGA a travaillé en amont avec le Conseil municipal des jeunes de la commune sur la préparation et le montage vidéo d'un micro trottoir sur le thème de l'eau potable réalisé par les enfants un jour de marché, place du 8 mai 1945.

Le programme d'éducation à l'environnement proposé par le SMAGGA auprès des classes de CE2, CMI et CM2 du bassin versant a permis de recueillir 66 inscriptions, soit un volume de 231 demi-journées d'animations réparties entre les 7 partenaires associatifs (Arthropologia, FNE, la Fédération de pêche, LPO, MNLE, Naturama et Oïkos) ayant répondu à l'appel à projet lancé par le syndicat.

La conférence les Entretiens du Garon, destinée aux élus et aux techniciens des communes, s'est déroulée sur la commune de Montagny. Placée sous la thématique « paysages et usages », elle n'a malheureusement pas permis de recueillir le nombre de participants habituels du fait de l'épidémie de COVID-19 sévissant fortement en décembre. L'événement s'est clôturé par une visite du chantier de renaturation du Broulon sur le site de l'Etang Neuf à Beauvallon.

Les confinements répétés en 2020 et 2021 occasionnés par l'épidémie de Coronavirus ont bousculé les dates de sortie des 2 numéros du SMAGGAzine du fait d'une actualité en pointillés et de dossiers au ralenti. Leur publication a été repoussée à 2022. 



Malgré l'épidémie de COVID-19, les animations scolaires ont pu se dérouler dans les conditions habituelles, aucune annulation n'ayant été enregistrée.



La nouvelle identité visuelle du syndicat arbore une dynamique en mouvements suggérant les gouttes d'eau et le principe de bassin versant. Le code couleur rappelle l'eau et la végétation.

Les deux spots de sensibilisation portant sur les économies d'eau font appel à une ligne graphique inspirée du manga. Ils sont disponibles sur la chaîne Youtube « SMAGGA Garon ».





FINANCES ET BUDGET



es charges générales du syndicat (frais de fonctionnement de la structure) sont réparties et financées par les 22 communes adhérentes, les 4 communautés de communes (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallons du Lyonnais, Vallée du Garon) et la Métropole de Lyon.

Les actions menées par le SMAGGA dans le cadre des programmes d'actions pluriannuel sont financées par les participations versées par les collectivités adhérentes, par les aides financières de partenaires institutionnels (Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département du Rhône, agence de l'eau), et par l'emprunt (au 1^{er} janvier 2021, la dette du SMAGGA est de 1 815 000 euros).

La répartition du financement de ce programme d'actions pluriannuel entre les collectivités adhérentes s'effectue selon la nature de ces actions. Celles entrant dans le cadre des compétences GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont financées par les 4 communautés de communes du territoire et la Métropole de Lyon. Les actions dites « hors GEMAPI » sont quant à elles financées par les 22 communes du territoire et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.



Gorges du Mornantet à Chassigny/Beauvallon. Le Garon à Brignais lors de la crue des 10 et 11 mai 2021.

Participation par collectivité

Communes	EPCI	Pop.*	Participation GEMAPI	Participation hors GEMAPI	Coût par habitant
S ^t -Martin-en-Haut S ^{te} -Catherine	CCMDL	1 014 40	9 735 €	3 576 €	12,63 €
Brignais		11 610		39 394 €	
Chaponost		4 888		16 584 €	
Millery	CCVG	3 178	321 758 €	10 783 €	15,68 €
Montagny		3 000		10 179 €	
Vourles		3 501		11 879 €	
Brindas		1 382		4 688 €	
Messimy	CCVL	3 465	74 347 €	11 757 €	12,63 €
Thurins		3 112		10 559 €	
Yzeron		90		305 €	
Beauvallon		1 569		5 325 €	
Chabanière		1 861		6 314 €	
Chaussan		1 145		3 885 €	
Mornant	COPAMO	6 140	219 844 €	20 833 €	12,63 €
Orliénas		2 509		8 513 €	
Rontalon		1 180		4 004 €	
S ^t -Laurent-d'Agy		2 196		7 451 €	
Soucieu-en-Jarrest		4 598		15 601 €	
Taluyers		2 601		8 825 €	
Charly		313		1 064 €	
Givors	METROPOLE	6 027	140 553 €	20 449 €	17,20 €
Grigny		3 407		11 560 €	
S ^t -Genis-Laval		434		1 472 €	
Total ou moyenne		69 259	766 237 €	235 000 €	

(*) Population légale connue au 1^{er} janvier 2021 (année 2018) sur le bassin versant du Garon.



Le coût d'intervention quotidien de la brigade de rivière est de 550 € TTC.

Pour mémoire, les actions GEMAPI concernent notamment les études et les travaux relatifs à l'entretien et à la restauration des cours d'eau et à la prévention des inondations.

Les actions hors GEMAPI regroupent les actions de communication et de sensibilisation, de surveillance des cours d'eau, d'animation. Les participations des collectivités sont détaillées dans le tableau en page 19.

Participation aux actions hors GEMAPI

Le montant global de cette participation est de 235 000 € par an. Les participations des communes sont calculées selon :

- la population légale de la commune au 1^{er} janvier de l'année N-1,
- la population de la commune localisée sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune),
- une clé de répartition appliquée de manière égale entre les communes et la CCMDL, au prorata de leur population, pour les travaux d'investissement (hors travaux de protection contre les crues), les frais de fonctionnement de la structure et les charges de personnel.

Participation aux actions GEMAPI

La participation des communes pour les actions GEMAPI est de 766 237 €. Elle permet de financer les investissements importants liés à la réalisation d'aménagements et d'ouvrages de protection contre les inondations inscrits au PAPI (Programme d'actions de prévention contre les inondations financées par l'Etat et le SMAGGA). Ces investissements nécessiteront de maintenir les participations à ce niveau pour les 30 prochaines années.

Les participations des intercommunalités et de la Métropole de Lyon sont calculées d'après :


- la population légale de chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier de l'année N-1,
- la population localisée sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon),
- une clé qui fixe le principe de répartition des dépenses liées aux travaux de protection contre les crues, soit 30 % pour les Communautés de communes et la Métropole de Lyon dont les communes membres sont directement bénéficiaires de l'aménagement d'ouvrages de protection ; 70 % pour l'ensemble des Communautés de communes et de la Métropole de Lyon.

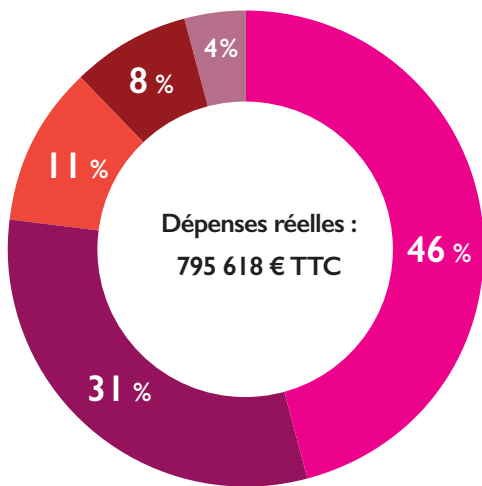
Aides des partenaires

Les dépenses concernant l'intervention de la brigade de rivière (montant journalier de 550 €), représentent une dépense de 77 000 € financée par l'agence de l'eau à hauteur de 25 336 €.

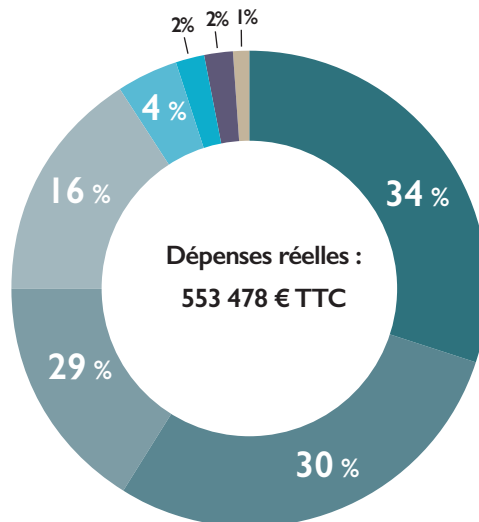
Les postes des agents du SMAGGA sont financés par :

- l'Etat dans le cadre du PAPI pour le poste de chargé de mission inondation et aménagement et une partie du poste de chargé de communication au prorata de son temps passé sur les actions liées à cette thématique,
- l'agence de l'eau pour les postes de direction, technicien de rivière, chargé de mission aménagement et inondations, chargé de mission protection de la ressource en eau.

Les actions sont subventionnées par différents partenaires en fonction de leur objet (l'Etat finance la prévention des inondations, l'agence de l'eau soutient la protection des milieux aquatiques, le Département et la Région peuvent verser des aides pour certains projets répondant à leurs objectifs en matière d'environnement). 

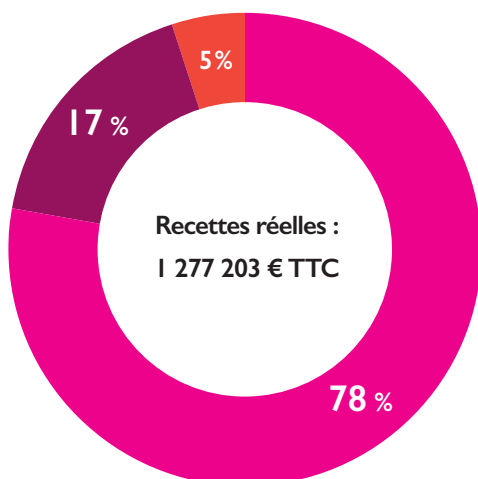


- Charges de personnel (46 %)
- Diagnostics vulnérabilité et pollution, animation volet agricole, étude SAGE, prestation brigade de rivière, communication/éducation au développement durable (31 %)
- Charges à caractère général (11 %)
- Intérêts d'emprunt (8 %)
- Cotisations et indemnités versées aux élus (4 %)



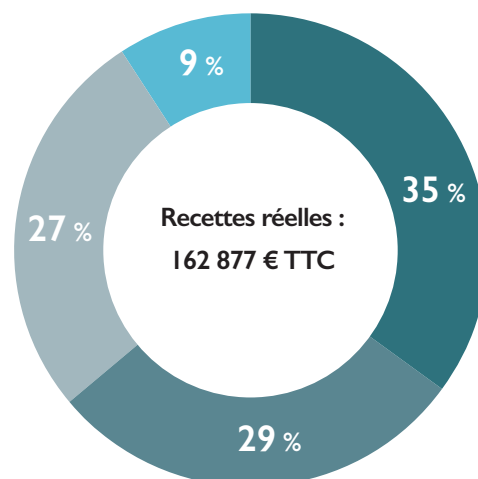
- Etude et travaux pour améliorer le niveau de protection contre les inondations (ouvrage écrêteur + aménagements d'ouvrages et de cours d'eau) (34 %)
- Aménagement du site de l'Etang Neuf (30 %)
- Remboursement du capital des emprunts (29 %)
- Restauration entretien de berges (16 %)
- Continuité piscicole (4 %)
- Etude bilan du 2nd Contrat de rivière (2 %)
- Matériel informatique, aménagement MIE, équipement et outillage (2 %)
- Autres (1 %)

FONCTIONNEMENT



- Participation des communes, des communautés de communes et de la Métropole de Lyon (78 %)
- Subventions agence de l'eau, Région et Etat (17 %)
- Remboursement des frais communs des locaux, indemnités journalières, assurance, divers (5 %)

INVESTISSEMENT



- Etat (35 %)
- Subventions agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (29 %)
- FCTVA et subventions diverses (27 %)
- Département du Rhône, Région Auvergne Rhône-Alpes et autres subventions (9 %)

RETRO- SPECTIVE

Janvier

- Départ de Frédéric Margotat du poste de technicien de rivière. Il est remplacé par Vincent Lefèbvre •

Février

- Le SMAGGA inaugure sa première formation à destination des élus. Sous le nom de « l'heure bleue », cette formation sera déclinée dans l'année autour de 10 thématiques différentes •

Mars

- Les eaux souterraines de la nappe du Garon sont placées en vigilance sécheresse par la Préfecture du Rhône •

Avril

- Daniel Roche quitte le syndicat après avoir assuré sa direction par intérim • Réalisation d'une vidéo sur les bienfaits des bandes enherbées dans les vignobles •

Mai

- Crue du 10 mai •

Juin

- Réalisation d'une vidéo sur la coopérative Bio à Pro • Organisation d'une formation sur la conduite à tenir en milieu inondé • Début des travaux sur l'Étang Neuf •

Septembre

- 66 classes des écoles du bassin versant participent au programme d'éducation au développement durable • l'Étang Neuf est vidangé en prévision des travaux de renaturation du Broulon • Lancement d'une campagne de diagnostic des habitations soumises au risque inondation • Une troisième tranche de diversification de l'habitat piscicole est réalisée sur le Garon à Brignais en amont du pont André Lassagne • Lancement des audits sur les consommations d'eau à Chaponost et Orléanas •

Octobre

- Intervention lors d'une table ronde sur la ressource en eau au côté d'Isabelle Autissier • Pilotage d'un micro trottoir avec le Conseil Municipal Junior de Brignais sur le thème de la ressource en eau • Diffusion de deux vidéos, la première sur l'autonomie alimentaire en élevage, la seconde sur les méthodes naturelles pour soigner les animaux • Suppression de deux seuils sur le Fondagny •

Novembre

- Fin des travaux de renaturation de l'Étang Neuf •

Décembre

- Conférence sur le thème « paysage et usages » pour les entretiens du Garon organisé à Montagny •



Le Garon au niveau du seuil des Mouilles à Millery lors de la crue des 10 et 11 mai 2021.

ANNEXES

Revue de presse

« Le Garon placé sous vigilance : trouver des solutions au manque d'eau » *Le Progrès* - mardi 12 janvier
« Devenir de l'étang du Boulard. La concertation est lancée » *Chap'Info* - hiver 2020/2021
« 108 000 € de dons pour l'ouest lyonnais » *Fondation Caisse d'Epargne* - février 2020
« Le SMAGGA à l'heure bleue » *5/5 n°20* - mars

Recueil des actes administratifs

Réunions des membres du Bureau

12 janvier | 20 avril | 18 mai | 01 juin | 21 septembre | 26 octobre | 02 décembre

Comités syndicaux

28 janvier | 04 mai | 15 juin | 05 octobre | 16 décembre

Commissions environnement et milieux aquatiques

03 février | 21 juin | 27 octobre

Commissions politique foncière et SAGE

20 avril

Commissions prévention inondations

31 mars | 26 octobre | 01 décembre

Commissions communication et éducation au développement durable

14 janvier | 15 mars | 31 mai | 20 septembre

Commissions protection de la ressource en eau


11 février | 06 mai | 15 juillet | 30 septembre | 02 décembre


Commission administration générale (finances et ressources humaines)

21 septembre



 262, rue Barthélemy Thimonnier - 69530 Brignais

 04 72 31 90 80

 smagga@smagga-syseg.com

 contratderivieredugaron.fr

Directeur de la publication : Serge Bérard

Conception réalisation : Service communication SMAGGA - novembre 2022

Photos : SMAGGA - Couverture : Etang Neuf à Beauvallon/Taluyers - Photos aériennes : Xavier Métral ©

Illustrations : manga, Miya © / carte, Kalibblue ©